

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 01582

Numéro SIREN : 412 037 681

Nom ou dénomination : A.T.E

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2024 sous le numéro de dépôt B2024/021751

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023



N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise SARL ATE - SIREN : 412037681					Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12					Durée de l'exercice précédent 12	
			Exercice N clos le 31/12/2022		Exercice N-1 clos le 31/12/2021	
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
					Net 3	
					Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028	66 366	030	46 197	20 169
	Immobilisations financières (1)	040		042		
	TOTAL I	044	66 366	048	46 197	20 169
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
	Stocks marchandises	060	19 436	062		19 436
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	3 019	070		3 019
	Créances autres (3)	072	387	074		387
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	9 284	086		9 284
	Charges constatées d'avance	092		094		3 231
	TOTAL II	096	32 127	098		32 127
TOTAL GENERAL (I + II)			110	98 493	112	46 197
						52 296
						38 217
PASSIF					Exercice N NET	
					Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		7 622		7 622
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		762		762
	Réserves réglementées	130				
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'œuvres...)	131				
	Report à nouveau	134		17 968		21 388
	Résultat de l'exercice	136		439		-3 420
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
		TOTAL I	142		26 792	
Provisions pour risques et charges			TOTAL II	154		
DETTES	Emprunts et dettes assimilées	156		13 615		463
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		2 201		4 674
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)	169	48	172	9 689	6 726
	Produits constatés d'avance	174				
	TOTAL III	176		25 504		11 864
TOTAL GENERAL (I + II + III)			180		52 296	38 217
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	14 694
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise SARL ATE - SIREN : 412037681													
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2022	N-1 clos le 31/12/2021		
Ventes de marchandises				209		210		64 375		56 840			
Production vendue biens				215		214							
Production vendue services				217		218		51 014		48 454			
Production stockée						222							
Production immobilisée						224							
Subventions d'exploitation reçues						226							
Autres produits						230		186		384			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232	115 575	105 679	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234		48 325		38 480			
Variation de stock (marchandises)						236		-3 184		488			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238		4 726		4 986			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240							
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		immobilier		242		28 570		26 843			
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		1 126		244		2 013			
Rémunérations du personnel						250		28 458		25 196			
Charges sociales						252		5 791		7 971			
Dotations aux amortissements						254		3 267		3 496			
Dotations aux provisions						256							
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262		132		11			
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260									
Total des charges d'exploitation (II)										264	118 098	109 921	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270	-2 522	-4 242	
Produits financiers				(III)				280		820			
Produits exceptionnels				(IV)				290		4 500			
Charges financières				(V)				294		564			
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		(VI)		347		300		975			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		(VI)		348							
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306					
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310	439	-3 420	
B - RÉSULTAT FISCAL										312	439	314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles										316			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles										318			
Provisions non déductibles										322			
Impôts et taxes non déductibles										324			
Divers et intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330					
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249				251					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997			
Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987				342			
Repense d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante		989							
Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138							
Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements outre mer		344							
ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993							
Bassins urbains à dynamiser - BUD		992											
Dont divers		Créance report en arrière du déficit				346				350			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				655							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				643							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				645							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				647							
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				648							
		Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)				641							
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649							
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	439	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I S. seulement)										356			
Déficits antérieurs reportables										3	420	360	
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	0	372

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>SARL ATE - SIREN : 412037681</u>										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	48 494	442	1 694	444		446	50 188		
Installations générales, aménagements divers		450	1 935	452	0	454		456	1 935		
Matériel de transport		460	7 600	462	13 000	464	7 600	466	13 000		
Autres immobilisations corporelles		470	1 243	472		474	0	476	1 243		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	59 272	492	14 694	494	7 600	496	66 366		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530	37 365	532	2 097	534		536	39 462		
Installations générales, aménagements divers		540	4 323	542	86	544		546	4 409		
Matériel de transport		550	7 600	552	1 083	554	7 600	556	1 083		
Autres immobilisations corporelles		560	1 243	562		564	0	566	1 243		
TOTAL		570	50 531	572	3 266	574	7 600	576	46 197		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>SARL ATE - SIREN : 412037681</u>								Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur comptes clients	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
				Dotations	Reprises				
Fonds commercial				681	683				
Autres immobilisations incorporelles				700	705				
Terrains				710	715				
Constructions				720	725				
Installations techniques, matériel et outillage				730	735				
Installations générales agencements aménagements divers				740	745				
Matériel de transport				750	755				
Autres immobilisations corporelles				760	765				
TOTAL				770	775				
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
					TOTAL à reporter	780			
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent					982	3 420			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)					982 bis				
Nombre d'opérations sur l'exercice					982 ter				
Déficits imputés					983	439			
Déficits reportables					984	2 981			
Déficits de l'exercice					860				
Total des déficits restant à reporter					870	2 981			
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325		381			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380			
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374	23 575		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	12 216		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : SARL ATE - SIREN : 412037681		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	2
Dont apprentis		657	0
Dont handicapés		651	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	2
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	115 390
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	115 390
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	186
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	3 184
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	3 370
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	57 886
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	19 535
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	4 200
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	132
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	81 753
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	37 007
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	37 007
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			186

Néant ☐

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Titre	Madame	Nom complet	JAMBON Nathalie			
Nom mantal			% de détention	50	Nb de parts ou actions	250
Naissance :	Date	05/08/1974	N° Département	69	Commune	Tassin Pays
Adresse :	2 rue Merle					
69510 THURINS						
Titre	Monsieur	Nom complet	JAMBON Sebastien			
Nom mantal			% de détention	50	Nb de parts ou actions	250
Naissance :	Date	09/09/1977	N° Département	69	Commune	Tassin Pays
Adresse :	90 Chemin de La Rivière					
69590 St Symphorine Sur						

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | SARL ATE - SIREN : 412037681 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination % de détention
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination % de détention
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination % de détention
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination % de détention
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination % de détention
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination % de détention

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2023)



N° 15252*08
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou Année : 2022	
Dénomination de l'entreprise : SARL ATE	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 412037681	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) cf n°2079-CAC-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

ATE
L'atelier de Daniel

S.A.R.L.
au capital de 7 622.45 Euros

SIEGE SOCIAL :
113, ROUTE DU PONT CHABROL
69126 BRINDAS

RCS LYON 412 037 681

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
de l'exercice clos le 31/12/2022
Proposition de résolution et vote de l'affectation de résultat

En date du 15/06/2023, a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de la société. Entre autres résolutions, il a été adopté la résolution suivante :

Résolution d'affectation du résultat

Il est proposé l'affectation du résultat, à savoir : un Bénéfice de 438,68 €.

De la manière suivante :

- Report à Nouveau 438,68 €.

Le compte Report à Nouveau est désormais créditeur de 18 407,06 €.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Caroline
Carfame